

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PEINTURE INTERIEURE JERRY CAN BLANC CASSE

Version: 1

Date de la première édition: 5/07/2004

91/51/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: PEINTURE INTERIEURE JERRY CAN BLANC CASSE

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Peinture

N° code du produit: 3241

Fournisseur: Lippens N.V.  
Sint-Antoniuskaai 22  
B-9000 Gent  
Belgium  
Tél: +32 (9) 224 19 91  
Télécopie: +32 (9) 223 08 74

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

### 2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation: PEINTURE INTERIEURE JERRY CAN BLANC CASSE

Formule: 3241

Composant(s) contribuant aux dangers:

- butanol; alcool butylique (sauf le 2-méthyl-2-propanol; alcool tert-bu - N° Id: 603-004-00-6 - N° CAS: 71-36-3 - N° CE: 200-751-6  
Conc. pds.(%): 5 < C <= 10 - Classification: • R 10 • Xn; R 22 • Xi; R 37/38-41 • R 67 •
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - N° Id: 607-195-00-7 - N° CAS: 108-65-6 - N° CE: 203-603-9  
Conc. pds.(%): 5 < C <= 10 - Classification: • R 10 • Xi; R 36 •

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Inflammable. Irritant pour les yeux et la peau.

Risque(s) spécifique(s): Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit.

### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.

Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: - Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Ingestion: - NE PAS faire vomir. Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), sable, terre.

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.

Risques spéciaux: En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO2) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PEINTURE INTERIEURE JERRY CAN BLANC CASSE

Version: 1

Date de la première édition: 5/07/2004

91/51/CE (2001/53/CE) - ISO 11014-1

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précaution(s) individuelle(s): Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
- Précaution(s) pour la protection de l'environnement: Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Eviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
- Méthode(s) de nettoyage: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation
- Précaution(s): Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
  - Mesure(s) d'ordre technique: Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Eviter les décharges d'électricité statique.
  - Conseil(s) d'utilisation(s): Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.
- Stockage
- Précaution(s): Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
  - Condition(s) de stockage: Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 35 °C. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver dans un endroit très bien ventilé.
  - Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes.
  - Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: acier inoxydable, acier doux.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
- Paramètre(s) de contrôle:
- Limite(s) d'exposition: • butanol; alcool butylique (sauf le 2-méthyl-2-propanol; alcool tert-bu:MAC (STEL) ppm = 15 - MAC (STEL) mg = 45  
• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:MAC (TWA) ppm = 50 - MAC (TWA) mg = 275 - MAC (STEL) ppm = 100 - MAC (STEL) mg = 550
- Protection individuelle:
- Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (appareil respiratoire avec filtre A)
  - Protection des mains: Porter des gants appropriés
  - Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié
  - Protection des yeux: Lunettes de sécurité ou écran facial
- Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Eviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: liquide
- Couleur: beige
- Odeur: caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PEINTURE INTERIEURE JERRY CAN BLANC CASSE

Version: 1

Date de la première édition: 5/07/2004

91/51/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| - PH:                                | Non applicable.                                 |
| - Point / intervalle d'ébullition:   | Non déterminé.                                  |
| - Point d'éclair:                    | > 21°C  |
| - Température d'auto-inflammabilité: | +315 °C   |
| - Limites d'explosivité:             | 12-1 % en volume                                |
| - Densité relative (eau = 1):        | +1,2 g/cm <sup>3</sup>                          |
| - Viscosité:                         | Non déterminé.                                  |
| - Hydrosolubilité:                   | Non applicable.                                 |
| - Liposolubilité:                    | Non applicable.                                 |
| - Solubilité aux solvants:           | soluble dans la plupart des solvants organiques |
| Information(s) supplémentaire(s):    | VOC = 450 g/L                                   |

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Stabilité:                           | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.  |
| Condition(s) à éviter:               | Ne pas exposer à des températures supérieures à 35 °C  |
| Matière(s) à éviter:                 | Éviter certains plastiques solubles dans le produit.<br>Réagit violemment au contact de: acides forts, bases fortes et substances comburantes.         |
| Produits de décomposition dangereux: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. |

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Information(s) générale(s): | Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition. |
| Toxicité aiguë              |   |
| - Inhalation:               | Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.                          |
| - Contact avec la peau:     | Possibilités d'affection de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif.                      |
| - Contact avec les yeux:    | irritation légère des yeux (douleur, rougeur)   |
| - Ingestion:                | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.               |
| Sensibilisation:            | Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.  |
| Toxicité chronique:         | Les expériences sur animal n'ont pas montré d'effets cancérigènes, tératogènes ou mutagènes.                        |
| Effet(s) spécifique(s):     | La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.  |

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Information(s) générale(s):   | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.                |
| Persistance et dégradabilité: | Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau. |
| Effets sur l'environnement:   | Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles.  |
| Effets nocifs divers          |   |

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Déchets / produits non utilisés:  | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.                     |
| Emballages contaminés:            | Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau. Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux. |
| Information(s) supplémentaire(s): |  |

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air |
| N° UN:                      | 1263  |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PEINTURE INTERIEURE JERRY CAN BLANC CASSE

Version: 1

Date de la première édition: 5/07/2004

91/51/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

Substances classées sous klas3.3

- Nom d'envoi exact: PAINT  
- Classe de danger: 3  
- Packing group: III  
- Code TREM-CARD: klas 3  
- Etiquettes ADR/RID: N° 3

Voies maritimes (IMDG)

- Nom d'envoi exact: PAINT  
- Classe: 3  
- Groupe d'emballage: III  
- N° FS: 3-05

Voies aériennes (ICAO/IATA)

- Nom d'envoi exact: PAINT  
- ICAO/IATA classe: 3  
- Groupe d'emballage: III

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage:

Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses 67/548/ CE. En utilisant la méthode de calcul 99/45 CE.

N° CE:

Non applicable.

Symbole(s):

Xi - Irritant



Phrase(s) R:

10 Inflammable.  
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S:

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 2001/58 & 91/155, 67/548, et 99/45

Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.  
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.  
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

Application(s) et / ou usage(s) normaux:

Peinture

Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

Historique

- Date de la première édition: aug 99  
- Date de la révision précédente: 5/07/2004  
- Date de révision: 5/07/2004  
- Version: 1

---

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITE

PEINTURE INTERIEURE JERRY CAN BLANC CASSE

Version: 1

Date de la première édition: 5/07/2004

91/51/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

---

Réalisé par:

johan van daele